RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Arrêté du 2 juillet 1985
approuvant l'inscription à l'inventaire
du bâtiment no 233
parcelle no 2513
sis sur la commune de Bernex

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique et typologique, du bâtiment no 233, sis sur la parcelle no 2513, feuille no 26, du cadastre de la commune de Bernex, inscrit au registre foncier au nom de la communauté (indivision successorale) formée par Mme Lucienne-L. WOLF-FOURNIER, Mme Jeanne TERRIER-FOURNIER, M. Jean-Pierre FOURNIER, Mme Catherine LUTZELSCHWAB-FOURNIER et M. André FOURNIER ;

attendu qu'il s'agit d'une construction typique de l'architecture rurale genevoise traditionnelle, incorporée à un mas de grande taille implanté en bordure de la voie de desserte principale du site ;

attendu que les propriétaires ont été invités à communiquer leurs observations éventuelles le 15 juin 1983 ;

vu le préavis de la commune du 23 mai 1985 ;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 3 juin 1985 ;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9 ; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

A R R E T E :

Article 1

Le bâtiment no 233, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée aux propriétaires.

le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics:

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément au code de procédure administrative, dans les trente jours.

7.392

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

CADASTRE

Extrait du plan cadastral 26

Reproduction interdite. Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale

Commune de BERNEX

Echelle 1 : 500

2492₁
927
947
Chemin
2627₁
2620₁
2506
431
7178
4445
2507
227
228
430
2519
2502
942
2616
2508
210
942A
229
212
942 B
941
2505₂
4446
226
225
429
943A
c
n p
943
249
250
939
940
240
241
243
252
2517
944
2512₁
2515
Juro
2511
924
2513
2514
233
234
235
238
232
237
236
2518
246
247
231
2516 239
2615
178
1151
Rue de Bernex
tram
179
979
-105 550
-85 400
-105 500
-105 450

CADASTRE DE GENEVE 8 AVR 1983